Image not found or type unknown

Heures payées non effectuées

Par **marie37100**, le **13/09/2017** à **14:05**

Bonjour,
je suis en CDI 8h/semaine. Je viens de signer mon nouveau calendrier pour cette année, et la comptable m'a dit que je devait 10h de travail payé mais non effectué sur l'année 2016/2017 sinon ces heures seront décomptés de mon salaire. Est elle en droit de me demandé des heures à récupérer sur l'année précédente ? Sachant que je suis annualisé.
Merci beaucoup

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés